



10 place du Panthéon - 75005 Paris

## Service du prêt entre bibliothèques

### Conditions et tarifs pour le PEB en France

- La consultation des ouvrages prêtés doit se faire **exclusivement sur place** sous la responsabilité de la bibliothèque emprunteuse, aucun ouvrage, quel qu'il soit, ne peut être emprunté à domicile, par qui que ce soit.
- Le délai de prêt est de **3 semaines maximum**, à réception de l'ouvrage.
- La bibliothèque emprunteuse s'engage à respecter les dates sous peine d'exclusion. Il est possible de demander une prolongation du prêt en nous écrivant à l'adresse [bsgpeb@sorbonne-nouvelle.fr](mailto:bsgpeb@sorbonne-nouvelle.fr).
- La bibliothèque emprunteuse est dans tous les cas responsable du document emprunté depuis son expédition par la bibliothèque prêteuse jusqu'à son retour dans la bibliothèque prêteuse. (B.O. n° 26 du 27 juin 1985)
- Sont **EXCLUS** du prêt :
  - les microformes
  - les ouvrages du libre accès
  - les dons du dépôt légal
  - les périodiques
  - les ouvrages anciens édités avant 1900
  - les ouvrages précieux
  - les ouvrages en mauvais état
  - les ouvrages mis au programme de concours
  - les ouvrages en vente à moins de 18€
  - les ouvrages stockés à distance au CTLeS
  - les ouvrages de grand format
- Conformément à la législation sur le droit d'auteur, le nombre de pages photocopiées ne doit pas excéder les 10% de la totalité d'un livre et 30% de la totalité d'une revue. La bibliothèque impose en plus une limite de 50 pages par document.
- Le **prêt d'un ouvrage** est facturé **9€** pour la France, le retour (en recommandé) étant à la charge de la bibliothèque emprunteuse. L'ouvrage est expédié à la bibliothèque emprunteuse qui s'est préalablement engagée à accepter les conditions. La bibliothèque Sainte-Geneviève accepte aussi les bons IFLA : dans ce cas, chaque ouvrage est envoyé en échange de **1 bon IFLA** (entier).
- La facture est adressée régulièrement à la bibliothèque emprunteuse. Le règlement se fait après réception de cette facture.
- La bibliothèque Sainte-Geneviève ne prête pas aux bibliothèques de Paris et d'Île-de-France, qui peuvent y envoyer leurs lecteurs.
- Le non-respect des conditions de prêt entraîne la suspension de ce service.